

1 extrait de l'eea Management Tool - Ebauche

1.1 Nombre de points potentiels et effectifs

Nombres de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	468.0 Points	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	234.0 Points	
Points nécessaires pour le label European Energy Award® Gold (75 %)	351.0 Points	
Nombre de points obtenus (points effectifs)	304.4 Points	65.0 %

1.2 Evaluation des domaines

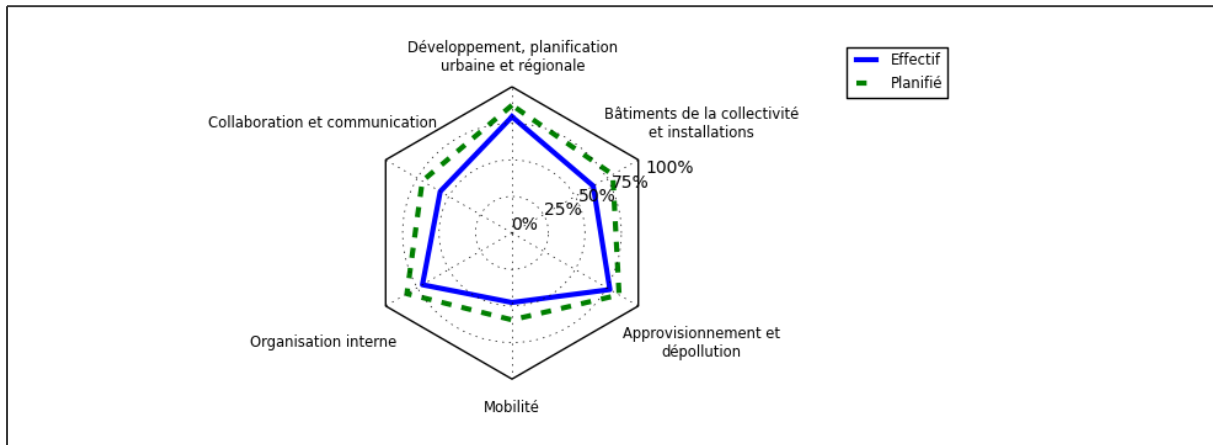


Figure 1.1

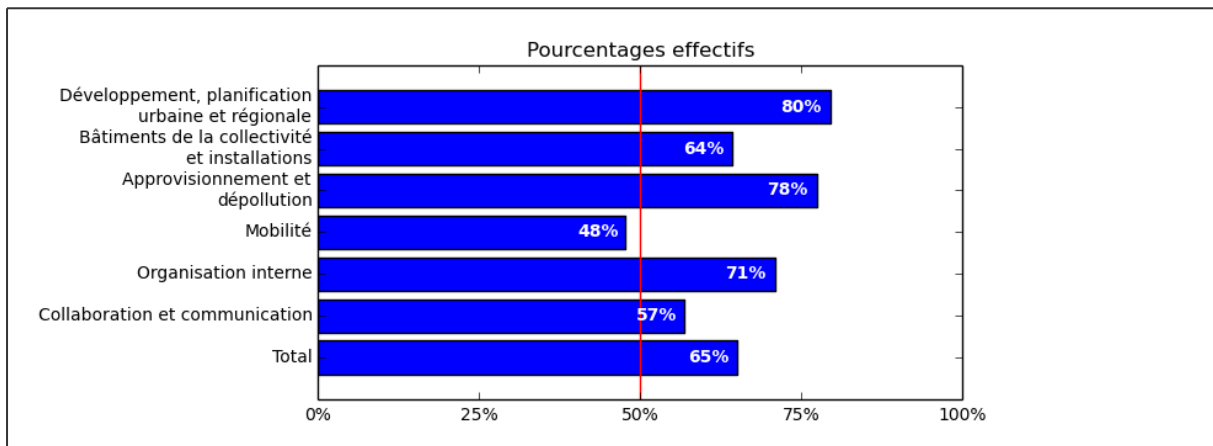


Figure 1.2

1.3 Evaluation des mesures

Mesures	Maximum	Potentiel	Effectif		Planifié	
1 Développement, planification urbaine et régionale	84	84	66.8	79.5%	6.6	7.9%
1.1 Stratégie énergie-climat	34	34	27.8	81.8%	2.6	7.6%
1.2 Développement territorial	20	20	15	75.0%	2	10.0%
1.3 Instruments contraignants pour propriétaires fonciers et autorités	20	20	16	80.0%	1	5.0%
1.4 Procédures de construction	10	10	8	80.0%	1	10.0%
2 Bâtiments de la collectivité et installations	76	76	48.9	64.3%	11.8	15.5%
2.1 Normes, planification et exploitation	26	26	17	65.4%	3.4	13.1%
2.2 Valeurs cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat	40	40	22.4	56.0%	8.4	21.0%
2.3 Eclairage et eau	10	10	9.5	94.8%	0	0.0%
3 Approvisionnement et dépollution	104	77	59.7	77.5%	5.6	7.3%
3.1 Stratégie d'entreprises des distributeurs d'énergie	22	10	7	70.0%	0	0.0%
3.2 Approvisionnement, dépollution et exploitation énergétique	82	67	52.7	78.7%	5.6	8.4%
4 Mobilité	96	91	43.3	47.6%	10.8	11.9%
4.1 Gestion de la mobilité dans l'administration	12	12	2.8	23.3%	2.4	20.0%
4.2 Organisation de la circulation	24	24	11	45.8%	2.4	10.0%
4.3 Mobilité non motorisée	30	30	18	60.0%	4.5	15.0%
4.4 Transports publics	30	25	11.5	46.0%	1.5	6.0%
5 Organisation interne	44	44	31.2	70.9%	5.4	12.3%
5.1 Structures internes	18	18	12.6	70.0%	2.8	15.6%
5.2 Processus internes	26	26	18.6	71.5%	2.6	10.0%
6 Collaboration et communication	96	96	54.5	56.8%	13.6	14.2%
6.1 Communication par la commune	28	28	19.6	70.0%	1.2	4.3%
6.2 Collaboration et communication	60	60	33.3	55.5%	8.4	14.0%
6.3 Projets phare	8	8	1.6	20.0%	4	50.0%

Total	500	468	304.4	65.0%	53.8	11.5%
--------------	------------	------------	--------------	--------------	-------------	--------------

1.4 Mesure la plus importante de chaque domaine

Domaine 1 Développement, planification urbaine et régionale

Mesure 1.1.1 Objectifs énergétiques et climatiques

Etat des mesures réalisées:

B: * Vision de la Société à 4000 W en 2030 (en adéquation avec la stratégie énergétique du canton de Fribourg, basée sur la société à 2000 W) adoptée par le Conseil communal en 2017 dans le cadre de la planification énergétique communale (voir M121.) et les activités liées à Cité de l'énergie. * Adoption du nouveau concept de la Société à 2000 W avec cette recertification Cité de l'énergie MO: * Principes directeurs définis (exemplarité, durabilité, créativité et efficacité) avec objectifs spécifiques qualitatifs et quantitatifs pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité, à court, moyen et long terme selon le concept de la Société à 2000 W pour le chauffage, l'électricité et la mobilité et les parts renouvelables (saisie moyennant des indicateurs selon le concept de la société à 2000 W) * Vérification de l'évolution et atteinte des objectifs tous les 4 ans

Idées pour le programme d'actions:

* Saisir, évaluer et communiquer régulièrement les indicateurs (chaque année, tous les 4 ans selon le type d'indicateur). * Intégrer les nouveaux principes directeurs de la Société à 2000 W dans les documents planificateurs.

Mesure 1.3.2 Appels d'offres et remises en droit de superficie par la collectivité (instruments contraignants pour les autorités)

Etat des mesures réalisées:

B/MO: * Pas de directive formelle, mais se pratique en fonction des sensibilités et par projets dans les appels d'offres et les concours pour la réalisation de projets. * Volonté d'aller dans le sens de la Société à 2000 W * Règlement sur l'énergie du canton de Fribourg: Les bâtiments publics neufs ou entièrement rénovés doivent répondre aux critères correspondant à l'octroi du label Minergie-P® ou Minergie-A® (art.23). Les bâtiments appartenant à l'Etat et aux communes sont équipés, de façon optimale, d'installations de chauffage et de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et de l'exploitation et en tant que cela est économiquement supportable (art.22). * Standard bâtiments 2011 adopté en 2015 * Energies renouvelables (parts minimales entre 50 et 100%, en partie à travers des CAD) et mobilité durable encouragée dans les articles RCU et les plans pour les différents secteurs (voir M121, M131, M213, M631) * Insertion du masterplan du plan pour l'équipement de détail (PED) des Vernettes dans les actes de vente (voir fichier téléchargé)

Idées pour le programme d'actions:

* Intégrer les critères de la Société à 2000 W dans les projets urbanistiques et architecturaux. * Examiner l'obligation de réaliser des bornes de recharge dans les habitations collectives à partir de 4 logements et / ou l'application du cahier technique SIA 2060 décrivant l'infrastructure pour véhicules électriques dans les bâtiments.

Domaine 2 Bâtiments de la collectivité et installations

Mesure 2.3.1 Eclairage public

Etat des mesures réalisées:

B: * Analyse effectuée selon quickaudit Groupe e en 2010 * Programme d'assainissement terminé en 2015 * Analyse effectuée pour l'éclairage des terrains de sport MO: * 297 sur 299 luminaires remplacés par du LED * Abaissement en deux phases: 50% de 22 à 24h et 70% de 24 à 5h * Installation de LED dans tout ce qui est neuf, notamment nouveaux quartiers. * Pose de trois luminaires alimentés par l'énergie solaire * Limitation des horaires d'éclairage pour les panneaux publicitaires depuis 2018. * Une partie de l'éclairage des terrains de sport assainie. E: * Consommation de 120 MWh pour 293 luminaires installés avant assainissement (2012) * Consommation de 50 MWh pour 299 luminaires installés après assainissement (2016) * Indicateur: 4,2 MWh par km de routes éclairées

Idées pour le programme d'actions:

* Assainir l'éclairage du 2e terrain de football. * Mettre en place un éclairage dynamique sur Les Vernettes, puis sur l'ensemble du territoire * Adapter les horaires d'éclairage

Domaine 3 Approvisionnement et dépollution**Mesure 3.2.1 Production d'électricité renouvelable sur le territoire communal****Etat des mesures réalisées:**

B/MO: * Evaluation du potentiel (eau, bois, biomasse, vent, soleil) dans le cadre de la planification énergétique communal (produit Petite Commune) * Politique en faveur de l'utilisation des potentiels, essentiellement photovoltaïque * La commune fait de la communication, réalise ses propres installations PV, salue les projets PV, donne des subsides. * Programme communal de soutien (financier) aux énergies renouvelables en place depuis 2014 * Intérêt faible pour une bourse solaire: commune résidentielle avec beaucoup de propriétaires. Cadre actuel en faveur de l'autoconsommation. * Une centaine d'installations photovoltaïques avec une puissance de 1848 kW en 2020 (liste des installations solaires dans le document téléchargé) * Information et communication, p.ex. article sur le photovoltaïque dans le bulletin communal, une personne privée a présenté son installation solaire à d'autres personnes lors d'une manifestation E: * Près de 20% du potentiel solaire photovoltaïque utilisé * Puissance photovoltaïque installée près d'1 kW par habitant (CH: 0,4 kW par habitant) en 2020

Idées pour le programme d'actions:

* Maintenir à jour un inventaire des installations réalisées sur le territoire communal * Lancer un appel d'offres groupé pour les panneaux photovoltaïques * Etudier l'opportunité de turbinage (réseau eau potable) en collaboration avec l'ABV.

Domaine 4 Mobilité**Domaine 5 Organisation interne****Mesure 5.1.3 Ancrage de Cité de l'énergie (Commission / groupe de travail)****Etat des mesures réalisées:**

B/MO: * Commission consultative de l'énergie officiellement en place depuis 2012. Augmentation 3 à 13 membres dont 1 conseiller communal, 11 citoyens et le responsable technique au changement de législature en 2021 * PV rédigé et distribué * Tâches définies et budget à disposition * Travaille selon le système Cité de l'énergie (objectifs et actions pour les 6 domaines). * Se réunit env. trois fois par année jusqu'en 2020 et six fois par la suite. * CCE présent pour le suivi annuel et des activités définies * Pilotage du processus * Entretien des liens avec les différents groupes cibles de la commune * Communication interne et externe (à renforcer) * Mesures correctives prises si des mesures ne peuvent pas être réalisées.

Idées pour le programme d'actions:

* Réaliser deux activités-clé par année par la Commission de l'énergie.

Domaine 6 Collaboration et communication**Mesure 6.1.4 Soutien financier des particuliers****Etat des mesures réalisées:**

B/MO: * Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables mis en place début 2014 doté d'env. 8 kCHF par an * Communication active lors du lancement, programme communal (et cantonal) à communiquer de manière continue E: * Fonds: argent dépensé entre 6 et 8 kCHF / an * Subventions des abonnements TP pour les étudiants / apprentis: 12 kCHF / an * Argent dépensé > 4 CHF / habitants et année

Idées pour le programme d'actions:

* Examiner la possibilité d'intégrer la mobilité durable dans le Fonds pour la promotion des énergies renouvelables. * Lancer un appel d'offres groupé de panneaux photovoltaïques.

Mesure 6.3.1 Projet phare**Etat des mesures réalisées:**

Projet / site Agrico (<https://www.agrico.swiss/fr>): "AgriCo, Swiss Campus for Agri and Food Innovation, est un site dédié à la création de valeur dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la biomasse. De part sa conception unique il permet de couvrir l'ensemble des étapes, de la recherche à la production. Propriété de l'Etat de Fribourg, il s'inscrit dans un écosystème fort et complet qui favorise l'innovation grâce aux multiples synergies entre les acteurs privés, institutionnels et académiques. Il regroupe de larges zones industrielles à bâtir ainsi que des bâtiments administratifs et des laboratoires à louer. Le site est entouré d'une surface agricole d'un million de m2 exploitables pour des tests « grandeur nature ». Il peut accueillir aussi bien des industries que des PME." B/MO: * Commune participe au niveau infrastructure de base (routes, étang de rétention, PAD), encourage l'implantation tout en suivant les critères de la durabilité * Principes et objectifs plan d'affectation cantonal sont, entre autres: - Établir un concept énergétique traitant de l'optimisation des consommations et de l'exploitation des potentiels énergétiques existants et futurs (19 dispositions dans l'article 39) - Favoriser les mobilités douces et aménager des espaces publics de qualité et établir un plan de mobilité multimodal à l'échelle du site afin de limiter l'impact des transports individuels motorisés (plusieurs articles).

Idées pour le programme d'actions:

* Participer aux activités liées au développement du site Agrico.